

Plan de sobriété énergétique UTT 2023/2024

Objet : ce document présente les mesures à engager dans le cadre du plan de sobriété énergétique pour l'année 2023/2024 et fixe plus largement les perspectives du plan énergétique global à plus long terme.

1 Contexte

L'UTT doit actuellement faire face dans le déploiement de ses activités à des obligations et des contraintes nouvelles qui vont nous amener à modifier durablement certaines de nos habitudes de travail au quotidien.

L'exigence absolue d'une meilleure maîtrise des conséquences de nos activités sur l'environnement est désormais une évidence pour toutes et tous. Cela implique de notre part une projection à long terme et des actions concrètes en matière de DDRS¹.

La situation économique actuelle, avec une inflation à plus de 6% depuis 2022 et un fort renchérissement de nos fournitures, notamment en matière d'énergie, amplifie encore cette exigence d'action et en renforce l'urgence. Pour mémoire, le coût du MWh d'électricité en France était de 40€ en 2021, 100€ en 2022 et pourrait se stabiliser en 2024 après une forte hausse en 2023. L'incertitude sur l'évolution des prix demeure importante.

Le Président de la République a demandé en 2022 au Gouvernement d'engager immédiatement la réflexion au niveau de toutes les activités de la nation avec un objectif chiffré : diminuer de 10 % notre consommation d'énergie d'ici à 2 ans (soit à l'été 2024) et atteindre une neutralité carbone pour 2050.

Des groupes de travail thématiques nationaux ont été constitués et l'UTT est concernée au premier chef par l'un d'entre eux : "Etat exemplaire". De premières pistes d'économie ont été validées au niveau central, un plan de sobriété national préparé (disponible sur le site du ministère de la transition écologique) et des directives ministérielles nous ont été transmises le 27 septembre 2022 pour nous permettre d'élaborer notre propre plan. Elles prévoient de :

- *Intégrer la transition écologique dans nos activités de formation, des personnels aux étudiants.*
- *Réduire notre consommation énergétique (- 10 % 2024 Vs 2019) sans dégrader la qualité du service public en intervenant sur :*
 - o *Les bâtiments (bilans énergétiques, rationalisation des usages et pratiques d'organisation du travail, production d'électricité notamment),*
 - o *Le chauffage et la climatisation (baisse des températures de chauffage à 19°C (et hausse de celles de climatisation à 26° ; 1°C de moins = 7 % d'économie en gaz),*
 - o *L'éclairage (bonnes pratiques),*
 - o *Les matériels et les usages informatiques,*
- *Les matériels consommateurs d'énergie électrique, même en veille.*

¹ Développement Durable et Responsabilité Sociétale

- *Repenser les mobilités (pour les personnels : - 20 % de déplacements professionnels et des modes de transport doux. Pour les étudiants : repenser les mobilités internationales (hybridation)).*
- *Revoir les stratégies d'achats : meilleure prise en compte du critère environnemental dans l'achat public en incluant les coûts de fonctionnement, de maintenance et de retraitement.*
- *Réduire l'empreinte carbone des activités de recherche et de formation : meilleur équilibre entre activité et consommation, évaluation de l'empreinte carbone des équipements et des pratiques.*

Dès l'été 2022, l'UTT avait lancé sa propre réflexion, dans la continuité de la démarche qu'elle a engagée depuis quelques années. Le présent plan de sobriété poursuit la démarche et s'inscrit donc en déclinaison directe de ces démarches nationale et locale. Il intègre des mesures déjà prises dans le précédent plan et des projets en cours. Il propose également des adaptations et des mesures nouvelles susceptibles d'être mises en place rapidement, avec un objectif clair d'économies rapides et d'amélioration de notre bilan carbone, tout en réduisant le plus possible l'impact sur le quotidien des usagers et personnels de l'UTT. Il prévoit également une concertation avec toutes les parties prenantes de l'UTT par l'intermédiaire des instances réglementaires mais également, le cas échéant, des séquences de présentation spécifiques.

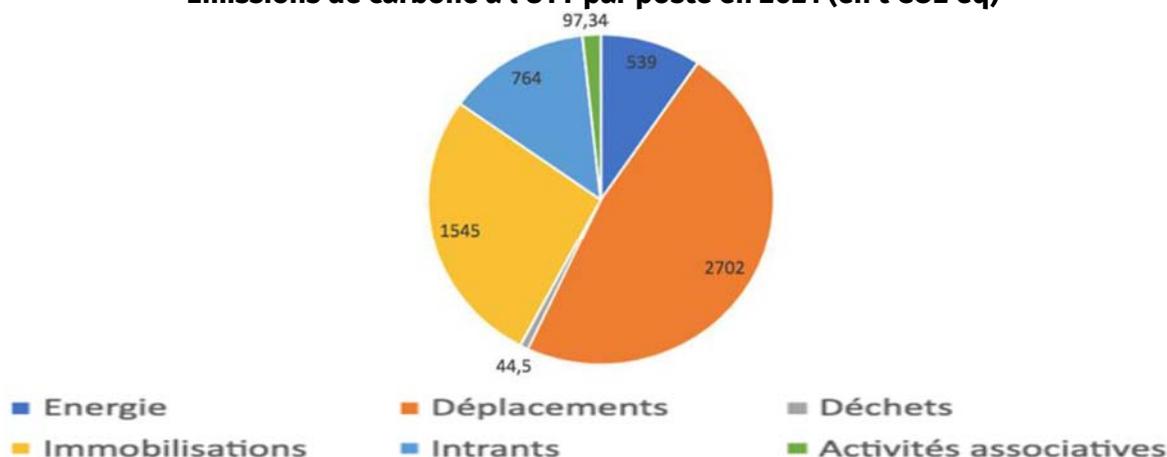
2 Etat des lieux

2.1 Politique d'établissement

L'UTT n'avait pas attendu l'émergence de ce nouveau paradigme pour engager des actions concrètes en matière d'économies et de développement durable : la sous dotation systémique de l'établissement nous a en effet poussés dès la création de l'UTT à limiter nos dépenses et à faire preuve de rigueur budgétaire. Cela avait été souligné par l'IGESR lors de son dernier audit en 2018.

En matière de développement durable, la sensibilisation des personnels et usagers est également ancienne, l'UTT l'a d'ailleurs inscrite dans ses valeurs. Elle a signé l'accord de Grenoble et installé son Conseil de Développement Durable des Transitions et de la Prospective (CDDTP), Conseil pour les Transformations Socio-Écologiques (CTSE) depuis le Conseil d'Administration du 22 juin 2023. Le Directeur Adjoint pilote directement ce volet DDRS (Développement Durable et Responsabilités Sociales) et un chargé de mission au développement durable a été nommé.

Emissions de carbone à l'UTT par poste en 2021 (en t CO2 eq)



Le premier bilan carbone de l'UTT a été présenté au CA de l'UTT en juin 2022. Il présente un certain nombre de données qui sont autant d'éléments qui vont nous permettre d'orienter notre démarche le plus efficacement possible. On constate cependant que près de la moitié des émissions de l'UTT provient des déplacements associés à son activité et plus particulièrement des déplacements liés aux formations, qui exigent stages en entreprise et séjours à l'étranger. Quand bien même une prise en compte est indispensable, l'UTT ne peut agir seule en ce domaine.

Le Bilan Carbone sur l'année 2022 sera présenté en fin d'année 2023.

L'UTT est également engagée dans la labellisation DD&RS avec comme objectif 2025 et dans l'accord de Grenoble.

2.2 Infrastructure

Il y a plus de 10 ans que nous avons commencé, personnels et étudiants, à travailler sur l'amélioration de notre impact écologique et de nos coûts de fonctionnement, d'abord avec des actions ponctuelles (éclairage extérieur, gestion des déchets, ...) et désormais en profitant du plan stratégique UTT2030 mis en place dès 2016.

A ce titre, plusieurs projets ont été mis en œuvre via le plan EvolUTTion :

- isolation de façades (en cours depuis 2018),
- installation de sas d'entrée (2020), éclairage LED (2020- 2023),
- abandon du gaz pour le chauffage et remplacement par un système utilisant principalement la biomasse,
- plantation d'une forêt Miyawaki (2021),
- ferme solaire (2022-2023),
- etc...

Ce plan prévoit pour 2024 de nouveaux projets comme l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de l'UTT.

Ces actions seront poursuivies et amplifiées avec, d'une part toujours le soutien du département et, d'autre part, des crédits obtenus à la fois par le plan de relance (1.9

millions), qui permet la sectorisation du chauffage, la poursuite de l'installation de LEDs et le changement des caissons de ventilation, mais également par le Contrat de Plan Etat Région (CPER) qui doit nous attribuer 3 millions d'euros pour travailler à l'isolation des façades.

Au total, ce sont 7 millions d'euros qui seront consacrés à ces travaux qui s'étaleront jusqu'en 2028 et qui doivent nous permettre une économie de l'ordre de 900 MWh/an, soit plus de 20% de notre consommation annuelle de chauffage.

Toutefois, au regard de ce calendrier prévisionnel, il convient de rappeler que nous ne sommes pas maître du rythme de délégation des crédits.

3 Gestion transverse des énergies et fluides

3.1 Chartes

L'UTT doit porter politiquement ces évolutions par des chartes d'engagement/Politique précisant la trajectoire à suivre, les leviers pour atteindre ces objectifs en matière de sobriété et plus généralement en Développement Durable.

3.2 Responsabilisation des personnels et des usagers

L'implication des usagers de l'UTT, personnels ou étudiants, est un élément fondamental pour la réussite de toute démarche visant à l'économie et à la sobriété énergétique. Il est donc indispensable, en même temps que nous recherchons des moyens pratiques de diminution de nos consommations, de sensibiliser la communauté universitaire à cette exigence et de l'inciter à modifier résolument ses comportements en la matière.

Cela passe par des propositions simples en matière de comportements individuels :

- Pour les déplacements : encouragement à l'utilisation des transports en commun (sauf l'avion lorsque cela est évitable) et au covoiturage, formation à l'écoconduite.
- Pour la vie quotidienne sur site : sensibilisation aux "consommations cachées" et aux "écogestes" : coupure du matériel en veille non utilisé dans les bureaux (éclairages, ordinateurs, écrans, cafetières, chargeurs de téléphones, ventilateurs, ...). Le cas échéant, mise en place d'une politique de pilotage des services plus directive. Les chefs de service pourraient ainsi être amenés à déployer une politique d'économie en interne, avec le cas échéant des objectifs chiffrés.

Parallèlement, nous devons retravailler notre politique d'achats pour mieux y inclure les conditions de production et de transport, les coûts d'usage, de maintenance et de recyclage. Cela est tout particulièrement prégnant pour les outils informatiques, tant en matière d'achat que de renouvellement.

La mise en place de chartes à dimension "écologique-économique" va également être engagée (mobilités, achats responsables, ...).

3.3 Gestion des périodes d'activités

A l'heure actuelle, l'UTT (site de Troyes) fonctionne de 7h30 à 22 h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi. Des manifestations peuvent de plus se tenir en dehors de ces plages, organisées ou non par l'UTT.

Une augmentation du nombre de jours de fermeture de l'établissement, plus particulièrement pendant la période hivernale permet, comme on l'a vu, de réduire les besoins en chauffage et éclairage.

Le chauffage des locaux sera donc, comme lors du précédent plan, abaissé à partir de 19h00 du lundi au vendredi à compter du 2 novembre 2023.

Au-delà, en fonction de l'évolution de la situation, **une incitation** temporaire au télétravail, tout particulièrement pendant les périodes de faible présence où ce dispositif a fait ses preuves l'hiver dernier est confirmée (sans que cela n'impacte l'activité de formation qui doit préférentiellement rester présente). Cela permet en effet, par la réduction des déplacements, de diminuer le besoin national en carburant et parallèlement de diminuer la pollution automobile.

Ceci demande cependant une anticipation importante, notamment pour ce qui est de l'utilisation des équipements de recherche (salles blanches notamment) qui est à l'étude en lien avec les UR concernées.

Compte tenu du calendrier universitaire 2023-2024, les personnels sont vivement incités à poser des congés ou à télétravailler s'ils le peuvent la semaine du 4 mars 2024, semaine de congés des étudiants, ce qui permettra la réduction de nos consommations d'électricité, une meilleure utilisation des espaces avec un chauffage des locaux par secteur. Par ailleurs diminuera l'impact écologique des déplacements domicile/travail.

3.4 Politique d'achats responsables

Au-delà des actions déjà engagées, une politique d'achat intégrant chaque fois que possible l'estimation et la prise en compte du coût de fonctionnement/cycle est peut-être intéressante, associée à la modernisation de nos équipements anciens par des matériels moins énergivores. Cela inclut les circuits courts (lieux de production) et la « recyclabilité ». Plus simplement, la mise hors tension automatique du matériel informatique, scientifique ou autre quand cela est techniquement possible (photocopieurs, ordinateurs enseignement, bornes wifi, télévisions dans les couloirs pendant les périodes de non-activité (vacances, nuit, périodes de fermetures administratives) sera mise en place.

3.5 Gestion de la ressource eau

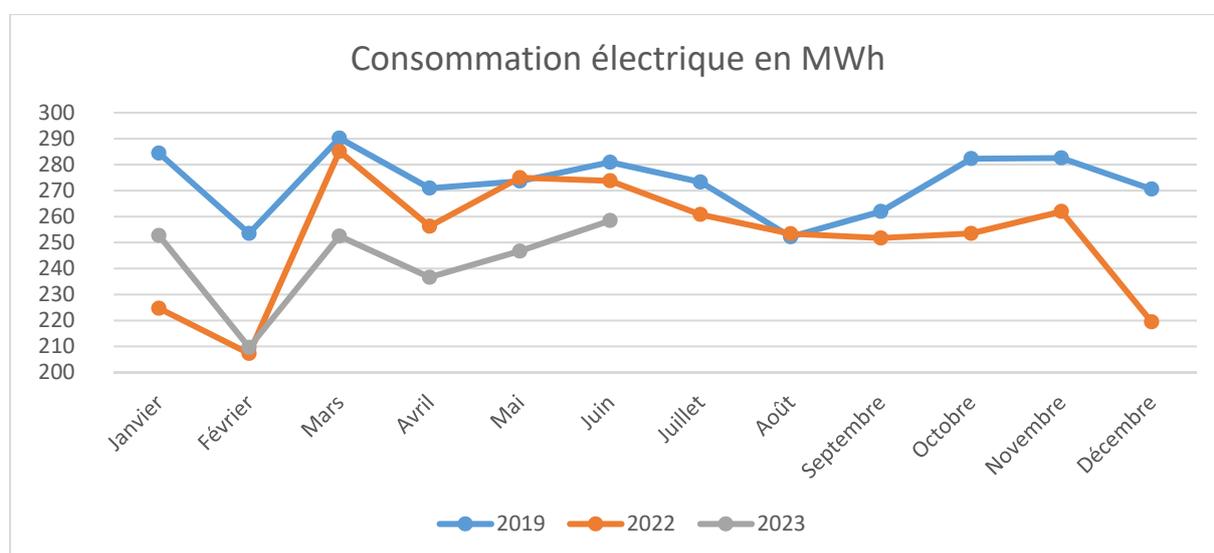
Au-delà des économies à réaliser sur l'utilisation des fluides énergétiques, l'été que nous venons de vivre en 2022 montre qu'il est aujourd'hui également important de travailler sur notre consommation d'eau (en 2021, l'UTT a consommé à Troyes plus de 5 500 m³ d'eau potable). La démarche à mettre en œuvre est à la fois comportementale, par la sensibilisation, et technique avec la recherche régulière des fuites d'eau dans les sanitaires (y compris quand les robinets fuient quand ils sont utilisés), la vérification des différents compteurs afin de détecter au plus tôt d'éventuelles fuites/consommations anormales, la remise en état du puits pour les arrosages ou pour le branchement éventuel de sanitaires. La nouvelle halle industrielle, qui doit être construite d'ici 2026, intégrera également un système de récupération des eaux de pluie.

4 Gestion de l'énergie

4.1 Electricité

Même si l'UTT dispose d'un contrat heures pleines/heures creuses et haute/basse saison, notre budget électricité augmente également fortement (+47 % entre 2021 et 2022 sur la période janvier /août pour une augmentation de consommation de 2.2%) et, là encore, des économies sont indispensables.

Après l'augmentation de consommation de 2015 liée à la mise en service d'une extension des locaux (bâtiment X) et un pic atteint en 2018, on remarque une relative stabilisation des consommations autour de 3 000 MWh par an. Les travaux engagés sur les éclairages (- 260 MWh/an) et les ventilations (- 220 à -360 MWh/an) doivent nous permettre de diminuer ces consommations assez rapidement.



Le graphique ci-dessous présente les consommations électriques en kWh sur 2019 (année de référence), 2022 et 2023 (en cours).

La consommation en électricité annuelle en MWh, par trimestre

	T1	T2	T3	T4	Total
2019	828	826	788	835	3276
2022	717	805	766	735	3022
2023	715	742			

On constate également que la consommation ne descend pas en dessous de 200 MWh même en cas de faible activité, caractérisant un « bruit de fond » venant des équipements ne pouvant être coupés pendant la fermeture. L'installation de compteurs divisionnaires devrait permettre une analyse plus fine de cette consommation résiduelle.

Parallèlement, des pistes permettant de produire de l'électricité sur le site sont également étudiées, outre le photovoltaïque. Ceci ne pourra malheureusement pas être opérationnel avant plusieurs années, la stratégie d'économie reste donc la plus pertinente à court terme.

Il est à noter que, en cas de difficultés cet hiver, un dispositif de délestage pourrait être mis en place au niveau national comme cela avait été envisagé l'hiver dernier. C'est le Préfet qui décide de l'opportunité et de la nature de ce délestage (total ou partiel). Il convient donc de mettre à jour très rapidement la liste des matériels dont l'alimentation ne peut pas être interrompue, au-delà des serveurs alimentés en cas d'urgence par notre groupe électrogène. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) incluant le cas échéant la nécessité de la continuité de certaines activités notamment en matière de recherche (équipements sensibles) sera actualisé.

Bilan :

Les actions du plan de sobriété 2022/2023 sont maintenues :

- Extinction automatique des équipements numériques
- L'arrêt pur et simple de certains chauffe-eau (plus d'une soixantaine sont en service à l'UTT) est également maintenu, couplé à la pose d'horloges pour ceux qui resteront en service, permettant ainsi un réchauffage uniquement en heures creuses.

Actions engagées sur le court terme :

- Eclairage LED
- Installation de compteurs divisionnaires

4.2 Chauffage

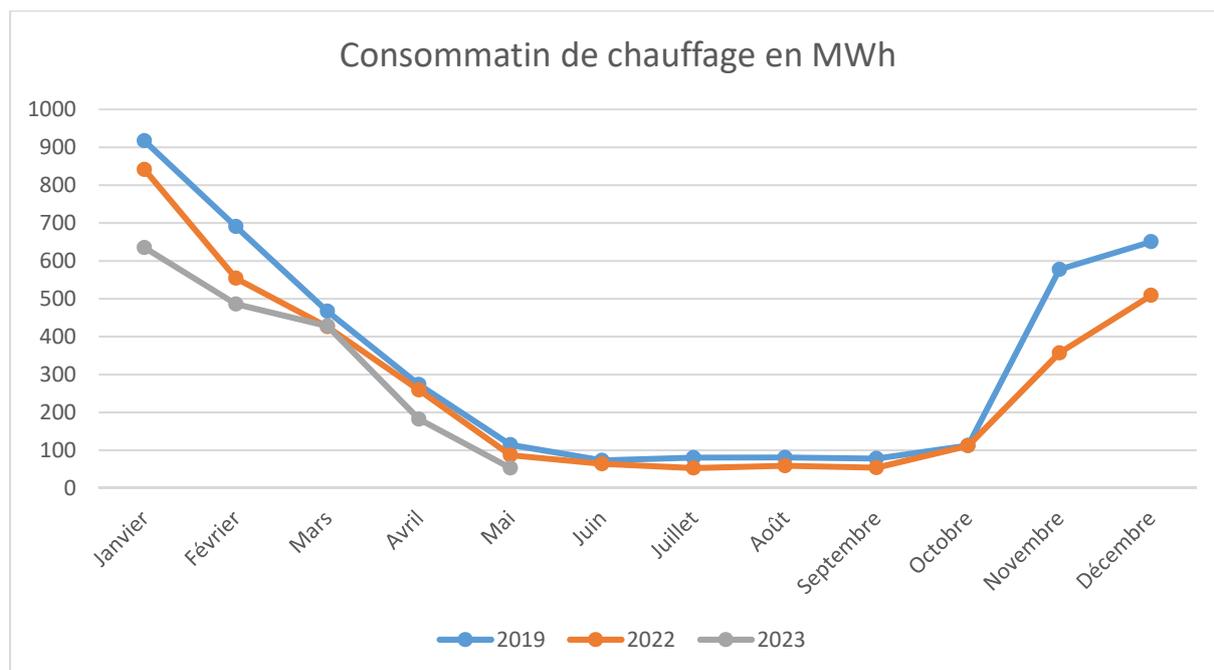
L'UTT a fait le choix en 2019 de l'abandon du gaz pour le chauffage de tous ses bâtiments troyens et s'est rattachée au système de chauffage urbain de la SEM énergie utilisant prioritairement une chaufferie biomasse bois-paille. La SEM utilise en effet également le gaz jusqu'à 40% de ses besoins (biogaz depuis 2023). Nous sommes donc dépendants des cours de cet hydrocarbure tant qu'une 3ème tranche de chaufferie bois/paille n'aura pas été construite par la métropole troyenne qui pilote la SEM, la réflexion étant toujours en cours.

Les travaux d'isolation ou de sectorisation qui doivent permettre une diminution de nos besoins dépendent de l'attribution de crédits et n'interviendront pas avant au mieux 2 ans. L'urgence étant là, la baisse de notre consommation peut être amorcée rapidement par d'autres moyens faciles à mettre en œuvre :

- diminution de la consigne de chauffage pour une température moyenne de 19° dans les bureaux et les salles de cours (moins dans les locaux sportifs) pendant les heures de fonctionnement avec une température ramenée à 16° à 22h,
- réduction de la période de chauffe du 02 novembre au 1er avril, sauf imprévus climatiques,
- meilleur pilotage de l'utilisation des locaux,
- interdiction des chauffages d'appoint (hors infirmerie), sous l'autorité des responsables de services pour pouvoir prendre en compte les situations particulières et accorder le cas échéant les dérogations ponctuelles nécessaires.

Pour mémoire, le coût d'une journée de chauffage en période froide est à l'heure actuelle de l'ordre de 2000 euros HT et hors abonnement.

Parallèlement, il conviendra de s'assurer (si c'est techniquement possible) que les espaces non utilisés ne sont plus ventilés.



La consommation en chauffage annuelle en MWh, par trimestre

	T1	T2	T3	T4	Total
2019	2075	461	240	1341	4116
2022	1821	410	166	978	3375
2023	1549				

Pour évaluer les consommations de chauffage, il faut également tenir compte de l'indicateur DJU (Degré Jour Unifié) qui détermine le besoin en chauffage théorique. Ainsi, si le DJU augmente, notre besoin en chauffage suivra.

Bilan

On remarque une baisse de la consommation en décembre 2022 et janvier 2023 par rapport à N-1, due au télétravail imposé fin décembre/début janvier.

Les actions du plan de sobriété 2022/2023 sont maintenues :

- Période de chauffe : novembre à fin mars
- Abaissement de la température de chauffe

Nouveautés pour 2023/2024 :

- Les radiateurs sont en cours d'équipement de robinets thermostatiques connectés afin de mieux piloter la répartition de chaleur dans le réseau.
- Entrée en fonction de la ferme solaire automne 2023 (injection de chaleur dans le réseau urbain)

Les actions de long terme :

- Isolation des façades
- Suivi des plans de performance énergétique

5 Gestion des mobilités

La présentation du bilan carbone de l'UTT (données de 2021) l'a clairement montré : les déplacements constituent la plus grosse part de nos émissions, et donc parallèlement de notre consommation d'énergie.

Une nouvelle politique de déplacements doit donc être envisagée avec, outre la sensibilisation déjà évoquée, une limitation des déplacements professionnels. Le Ministère nous demande de diminuer ces déplacements de 20% en utilisant prioritairement la visioconférence, en transférant vers le train tous les déplacements en avion de moins de 4h et ceux en voiture de plus de 300km. Pour ce qui relève des trajets domicile/travail le covoiturage est encouragé. Une augmentation du forfait mobilité durable de 200 à 300€ est prévue pour cela.

Dans ce cadre, l'utilisation des navettes (50 000km en 2022) est également limitée aux trajets longue distance/durée, aux horaires de départ ou d'arrivée atypiques et à un usage collectif (au moins 3 personnes) ; la politique de location de véhicules sera également revue : taille des véhicules, accord préalable à la location. L'interdiction de faire le plein dans les stations les plus chères/sur les autoroutes, limitation des cartes essence sont également envisageables.

Enfin, conformément aux recommandations du Gouvernement, les personnels utilisateurs de véhicules personnels, de service ou de location doivent, dans le cadre de leurs déplacements professionnels, limiter leur vitesse sur autoroute à 110 km/h.

La recherche ou la conception parallèle d'un outil (site/logiciel) indiquant en fonction du trajet prévu le moyen de locomotion à privilégier serait un plus intéressant.

Ces propositions ne nous dispensent pas d'engager une réflexion à plus long terme sur toutes nos mobilités avec le cas échéant un système de priorisation.

Pour ce qui est des déplacements liés à la formation des étudiants, seule une réflexion collective des opérateurs de l'ESRI avec leurs tutelles (MESRI, HCERES, CTI, ...) pourra permettre une baisse réaliste des km parcourus et des émissions de CO2 associées.

5.1 Mobilité des personnels

5.1.1 Mobilité domicile-UTT

En matière de politique sociale adossée à cette stratégie, l'UTT a engagé il y a plusieurs années une démarche cohérente avec la mise en place active du télétravail et du Forfait Mobilité Durable (FMD). Cela ne doit cependant pas nous autoriser à baisser notre garde et la réflexion doit se poursuivre pour de nouvelles actions, associée à la recherche des financements correspondants. En effet, des pistes d'économies doivent être rapidement

recherchées pour répondre à l'urgence de la situation et aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Evolution du forfait mobilité durable

	2021 (année 2020)	2022 (année 2021)	2023 (année 2022)
BIATSS	13	17	38
EC	8	10	24
Titulaire	11	16	32
Contractuel	10	11	30
TOTAL AGENTS	21	27	62
TOTAL SOMME	1 700 €	5 400 €	17 000 €

On note une augmentation de 130% entre 2021 et 2022.
62 forfaits pour 506 personnels → 12% du personnel environ.

5.1.2 Mobilité professionnelle

L'UTT souhaite engager les réflexions sur un « Passeport Carbone » pour ses personnels, pour suivre les émissions CO2 individualisées.

L'objectif sera ensuite de réduire ces émissions.

Le suivi de ces émissions est assez complexe, l'UTT est tributaire de ses prestataires et de la disponibilité et fiabilité des données.

Pour le moment, nous avons des données brutes partielles sur 2022 sur les distances et nombre de km parcourus.

Missions des personnels en 2022				
type	km		FE	KgCO2 eq
Véhicule personnel	121 400,00	7,1%	0,216	26 222,40
véhicule de location	108 350,00	6,4%	0,216	23 403,60
navette	49 746,00	2,9%	0,305	15 172,53
avion	1 163 077,00	68,3%	0,178	207 027,71
train	260 709,00	15,3%	0,00633	1 650,29
total	1 703 282,00			273 476,52
				273 TC02 eq

Nous devons consolider les données lors de la réalisation du bilan carbone 2022 dont nous attendons les résultats en fin d'année.

5.2 Mobilité étudiante

5.2.1 Mobilité domicile-UTT

Le territoire de Troyes Champagne Métropole et du Département de l'Aube est couvert par la plateforme Karos, ce qui permet d'obtenir des aides territoriales.

Cette solution peut être transposée pour l'ensemble des personnels UTT.

Le bureau des étudiants cherche à inciter au covoiturage notamment via cette plateforme Karos

5.2.2 Mobilité stage et internationale

Des actions sont menées pour inciter à raccourcir les déplacements internationaux, à recourir à des modes de déplacements doux.

Ainsi, les Alumnis UTT incitent avec la participation de la Fondation UTT aux déplacements en train via le Pass Interrail en priorisant les déplacements EUT+.

Date(s)

LE 29 AOÛT 2023

UTT Alumni, en partenariat avec la Fondation UTT, a décidé de mettre en place le financement et l'attribution de Pass Interrail pour favoriser la mobilité douce, permettant également aux étudiants d'adopter une vision différente du voyage.

Voyager en mobilité douce, c'est d'abord rendre cohérent ses modes de déplacements avec les objectifs de réduction de l'impact carbone des individus et sociétés. Par exemple, un voyage en train émet jusqu'à 80% de moins d'équivalent CO2 pour un même trajet en avion.

Les séjours à l'étranger s'effectuant sur plusieurs mois, et s'intercalant entre des congés, il est plus facile d'envisager des mobilités certes plus lentes, mais plus enrichissantes, comme le train.

Pour en savoir plus : <https://www.utt-alumni.fr/fr/pass-interrail/>



La mobilité étudiante reste difficile à évaluer précisément.

Des déplacements internationaux sont notamment obligatoires dans le cursus des formations d'ingénieur. De plus, les échanges internationaux sont favorisés dans certains diplômes grâce aux partenariats de l'UTT.

La destination, le mode de transport relèvent de la sphère privée.

Les données sur les mobilités sortantes (échanges, stages) sont disponibles auprès de la direction des Relations Internationales.

Nous attendons le bilan carbone 2022 en fin d'année pour les résultats.

5.3 EUT+ et partenariats internationaux

Déplacements obligatoires

- Visite d'entreprise d'alternance
- Déplacements EUT+
- Déplacements coopération internationale
- Recherche

Cadre du déplacement	Règle
Visite d'entreprise d'alternance	1 ^{ère} visite (découverte)
EUt+	
Coopération internationale	
Recherche	

Bilan

La réduction des déplacements est un objectif complexe à plusieurs titres :

- La valeur à réduire : émission de CO2 et non exclusivement en nombre de trajets
- La donnée brute du trajet : transport (multimodal), distance parcourue, facteur d'émission
- Particularité des déplacements : en covoiturage, déplacements obligatoires

La méthodologie doit être affinée afin d'évaluer précisément les émissions de CO2. Besoin d'un plan de mobilité UTT pour centraliser les informations et déployer les actions.

6 Mise en œuvre et suivi

6.1 Comité de suivi

Un comité de suivi est réuni à échéance pertinente avec les acteurs selon les thématiques engagées. Son but est de suivre et animer les actions du plan de sobriété.

Le plan de sobriété est présenté au F3SCT pour validation, puis présenté au Conseil d'Administration pour information.

6.2 Outils de suivi

Le suivi des données est primordial afin de piloter notre action :

- Electricité : facturation du fournisseur avec plateforme client
- Chauffage : facturation du fournisseur
- Déplacements :
 - o Missions : via plateforme du prestataire, données brutes à traiter
 - o Mobilité étudiante : via enquête, peu fiable

Des tableaux de bord sont réalisés pour suivre les objectifs et pour améliorer les actions lors d'écarts significatifs.

6.3 Interaction avec les stratégies UTT

- Stratégie UTT2030
 - o Politique DD&RSE
 - Schéma directeur DD&RSE (en cours) : le plan de sobriété est partie intégrante
 - Label DD&RS

7 Annexes

7.1 Synthèse du plan de sobriété 2023/2024

Code couleurs :

Facile et simple à mettre en œuvre immédiatement (hors travail à long terme)

Réalisable avec une prise de conscience

Difficile et nécessitant un engagement fort

En rouge : propositions se retrouvant également dans les plans de sobriété de l'Etat et du MESRI)

Mesures d'économie immédiates :

- Limitation du chauffage à maximum 19°C (moins dans les locaux sportifs : 15°C)
- Limitation de la période de chauffe (début novembre 2023 à fin mars 2024)
- Incitation au télétravail la semaine du 04 au 10 mars 2024 - semaine de vacances des étudiants
- Baisse du chauffage dès 20h00 du lundi au vendredi pendant la période hivernale (novembre 2023 à fin mars 2024)
- Arrêt des chauffe-eau sauf kitchenettes et vestiaires (31 chauffe-eau sur 62))
- Interdiction des chauffages d'appoint, sous l'autorité des chefs de service (dérogation ponctuelle possible pour certains bureaux mal chauffés)
- Dispositif d'extinction automatique des ordinateurs (salles étudiants à minima)
- Arrêt de nuit des autres matériels informatiques le supportant (imprimantes, écrans d'affichage...)

Travail sur la gestion et les usages de l'énergie :

- Ecogestes et chasse aux gaspillages : extinction des lumières, des ordinateurs, ...
 - Envoi d'un mail aux personnels et étudiants pour les impliquer, notamment pouvoir faire remonter les "incidents énergie" et les traiter efficacement.
- Mobilités : covoiturage, écoconduite, usage privilégié des transports en commun "doux",
 - Créer un plan de déplacement UTT avec plan d'action
- Limitation déplacements professionnels (objectif national – 20% fin 2024) et utilisation des mobilités douces
- Incitation au télétravail en période creuse (vacances étudiantes par exemple)
- Création de chartes (mobilités, achats responsables, ...)

Travail à long terme (EvolUTtion, plan de relance, CPER, ...) 2023-2028 :

- Travaux d'isolation
- Sectorisation du chauffage
- Eclairage LED – Objectif été 2024
- Production d'énergie (ombrières, ferme solaire, ...)
- Système d'analyse fine des consommations par zone/activité
- Outil de gestion des locaux/EdT

- Formation et sensibilisation des personnels et étudiants sur le développement soutenable, transition énergétique
- Création de politique de management énergie, déplacement, achats

7.2 Indicateurs suivis et échéances

Données	Indicateurs	Suivi
Electricité	MWh ou kWh	Mensuel
Chauffage	MWh	Mensuel
Déplacements	kgCO2 ou TCO2	A déterminer
Achats	A déterminer	